

TABLE DES MATIERES

I - Le secteur et les enjeux.....	2
1.1 - Présentation du secteur.....	2
1.2 - Politique du gouvernement	2
1.3 - Importance pour le pays	3
1.4 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD	3
1.4.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur.....	3
1.4.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD.....	3
II - le projet	4
2.1 - Finalité	4
2.2 - Objectifs spécifiques	4
2.3 - Contenu du projet.....	4
2.4 - Intervenants et mode opératoire	5
2.5 - Coût et plan de financement.....	7
2.6 - Nature et justification du produit financier proposé par l'AFD	8
III - évaluation des impacts du projet	9
3.1 - Effets attendus du projet	9
3.2 - Risques environnementaux et sociaux	10
IV - Dispositif de suivi - EVALUATION et indicateurs	10
4.1 - Dispositif de suivi-évaluation	10
4.2 - Indicateurs d'impact.....	11

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde (PIB par habitant de 251 € en 2010, 167^{ème} sur 169 en 2010 selon l'Indicateur de Développement Humain établi par le PNUD). Le secteur des industries extractives (10% au PIB aujourd'hui) constitue un des vecteurs de croissance pour l'économie nationale. La mise en exploitation en 2013 d'un nouveau site d'exploitation de l'uranium (projet Imouraren, confirmé par le groupe AREVA compte tenu du développement du secteur nucléaire), devrait hisser le Niger au deuxième rang mondial des producteurs d'uranium et conduire à terme à un doublement des recettes d'exportation (30% actuellement). D'autres ressources sont également exploitées (charbon, or, pétrole) tandis que plusieurs grands projets sont lancés au Niger (barrage de Kandadji, cimenterie...). Tous ces projets mobilisent les mêmes compétences dans les domaines de la construction et de l'industrie, compétences utiles et nécessaires au développement de l'économie nigérienne d'une manière générale.

Le principal défi est cependant la disponibilité d'une main d'œuvre nigérienne formée et qualifiée dans les principaux métiers concernés par ces projets, à savoir dans les métiers de la construction (bâtiment, travaux publics, conduite d'engins...) et dans ceux de l'industrie (électricité, mécanique, soudure, automatisme, conduite de systèmes et de chaînes de production...). Aujourd'hui, moins de 20.000 nigériens qualifiés (sur une population active de 6 millions de personnes environ) travaillent dans ces secteurs au Niger, ce qui se traduit par une pression forte sur le marché de l'emploi car les nouveaux projets d'investissement nécessiteront l'embauche de plusieurs milliers d'ouvriers et de techniciens qualifiés. Faute de personnels nigériens compétents, ces travailleurs sont ou seront recrutés pour partie hors du Niger, ce alors-même que les demandeurs d'emplois sont très nombreux (plus de la moitié de la population active nigérienne est au chômage ou sous-employée (source INS 2008).

1.2 - Politique du gouvernement

Les autorités nigériennes ont adopté, en 2006, un document de politique sectorielle de formation professionnelle qui présente tous les fondamentaux pouvant être préconisés en la matière : partir de la demande et non de l'offre, approche par les compétences, modularité des programmes, développement d'un système complet et cohérent de diplômes et certifications construit avec les secteurs économiques formels, semi formels et informels. Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MEFP) est cependant jeune (créé en 2007) et dispose de moyens d'action encore limités (moins de 1% du budget national). Le dispositif de formation demeure également éclaté entre plusieurs autres ministères et les centres de formation ne disposent pas des moyens, ni d'une autonomie de gestion suffisante, pour répondre aux besoins des opérateurs économiques. Un programme sectoriel pour l'Education et la Formation est en cours d'élaboration, regroupant tous les segments du système éducatif, en vue de la présentation d'une requête au Partenariat Mondial pour l'Education. Deux bailleurs de fonds apportent leur soutien au segment de la formation professionnelle (Banque Africaine de Développement, LuxDevelopment) avec des projets complémentaires démarrant en 2011 qui ont essentiellement pour objectifs de renforcer les capacités du MEFP. Mais ces projets n'auront cependant pas de résultats avant plusieurs années et ne devraient donc pas avoir d'effets pour les entreprises à court et moyen termes.

1.3 - Importance pour le pays

L'amélioration de l'offre de formation professionnelle est de nature à favoriser : (i) le développement du secteur moderne, en particulier le BTP et l'industrie (principaux pourvoyeurs d'emplois dans ce secteur) ; et (ii) l'accès des nigériens aux emplois correspondants. Le projet s'inscrit dans le cadre des engagements présidentiels visant à favoriser le développement de l'éducation (volonté de porter le budget de l'éducation à 25% du budget de l'Etat) et la création d'emplois à court terme, notamment par la promotion de grands projets structurants pour l'économie nigérienne. De plus, une part importante des activités sera réalisée au nord Niger (Agadez, Arlit), correspondant à une région aujourd'hui délaissée par l'ensemble des bailleurs de fonds, en raison notamment des tensions sociales et des risques sécuritaires élevés, alors qu'elle concentre les richesses minérales ainsi que les principaux enjeux de développement et de stabilité du pays.

1.4 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

1.4.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a financé le projet « Appui à la Formation Professionnelle Continue (AFOP) » jusqu'en 2005, qui a contribué à la consolidation de l'Office National d'Appui à la Formation Professionnelle (ONAFOP). Il a également soutenu la création et l'opérationnalisation du centre des métiers du cuir (CDMC) de Niamey, ainsi que le développement de l'enseignement supérieur au Niger.

L'AFD appuie le programme sectoriel de l'éducation de base depuis 2005 et dans ce cadre l'assistance technique française a accompagné en 2008 la mise au point de la stratégie sous sectorielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP). L'AFD compte plusieurs interventions relatives aux formations professionnelles pour le secteur minier en Afrique subsaharienne (notamment un prêt de 7,2 M€ pour la création d'un centre de formation pour la SNIM en Mauritanie). Dans le secteur minier, comme dans les autres secteurs, l'AFD encourage les services publics en charge de la formation et les entreprises du secteur à travailler conjointement dans le cadre de partenariats public/privé.

1.4.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

Ce projet s'inscrit dans les orientations du Document Cadre de Partenariat (DCP) et de la stratégie de l'AFD au Niger, où l'éducation est définie comme l'un des trois axes prioritaires d'intervention. Le projet est également cohérent avec la nouvelle stratégie de coopération éducative française (CICID Juin 2009) qui préconise un développement intégré du système d'éducation, de formation et d'insertion au bénéfice de l'emploi et d'une meilleure insertion des jeunes. Il répond également à la déclaration du Président Sarkozy du 13 juillet 2010 en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique. Il s'inscrit en cohérence avec le cadre d'intervention sectoriel de l'AFD pour l'éducation et la formation (CA de juillet 2010) qui prévoit un renforcement significatif des interventions en faveur de la formation professionnelle, en référence aux stratégies de croissance et d'emploi, et en soutien des politiques publiques et des projets de formation initiés dans ce cadre par les opérateurs économiques.

II - LE PROJET

2.1 - Finalité

La finalité du projet est le développement économique et celui de l'emploi dans le secteur moderne au Niger au travers d'un renforcement du dispositif de formation professionnelle dans le cadre d'un partenariat public-privé.

2.2 - Objectifs spécifiques

Le projet permettra de renforcer et de faire évoluer le dispositif public de formation existant afin de répondre de manière pérenne :

- à court terme, aux besoins de recrutement immédiats des entreprises industrielles dans le cadre des grands projets (Imouraren, Kandadji, Cimenterie...). Un dispositif de formation courte sera déployé afin de faciliter le recrutement d'au moins 500 ouvriers qualifiés par an.
- à moyen terme, aux besoins en personnels qualifiés du secteur moderne, notamment de niveaux techniciens & techniciens supérieurs, dans les métiers du BTP et de l'industrie. La création de deux centres spécialisés en s'appuyant sur des établissements existants sous-utilisés et le renforcement de l'offre de formation professionnelle supérieure (niveau BTS) permettra de former près de 360 personnes par an d'ici trois ans.
- à long terme, aux besoins des opérateurs économiques au nord Niger. La création d'un centre de formation professionnelle à Arlit permettra d'accompagner le développement des activités économiques par la qualification de 120 personnes par an dans les principaux métiers de sous-traitance (électricité générale, mécanique automobile...) tout en créant un plateau technique au service des artisans d'ici 5 ans.

2.3 - Contenu du projet

Le projet repose sur une rénovation ciblée du dispositif de formation professionnelle existant afin de répondre progressivement aux différents besoins des opérateurs économiques. La création de l'IFRI, à l'initiative des autorités nigériennes et du secteur privé, permettra de répondre à ces besoins :

- A court terme, par la mise en place de formations de courte durée (formations de mise à niveau et qualifiantes sur 3 à 9 mois) pour des jeunes issus de l'enseignement général et capables de répondre aux besoins de recrutement urgents des entreprises dans des filières précises (soudure, mécanique, chaudronnerie, vulcanisation, maintenance, chimie...). Cette action se traduira par la mise en place de moyens (techniques, humains, financiers, immobiliers) dans des centres de formation existants de Niamey (Lycée Professionnel Issa Beri, Centre Technique Kalmaharo, Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement...). Les capacités des formations courtes seront de 500 personnes environ par an, en fonction des demandes exprimées par les entreprises.
- A moyen terme, par la création de deux centres spécialisés, sur la base de l'EMAIR (Ecole des Mines de l'Aïr) à Agadez et du Centre de Perfectionnement des Travaux Publics (CPTP) à Niamey, capables de répondre aux besoins structurels des opérateurs économiques du pays en personnels qualifiés de niveau technicien dans les métiers des mines et de l'industrie et dans les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics. A moyen terme également, la mise en place de formations complémentaires dans les centres existants afin de former des personnels spécialisés, de niveau Technicien Supérieur, par l'ouverture de nouvelles sections de BTS à l'Ecole des Mines et de la Géologie (EMIG) qui font aujourd'hui défaut (Electronique, Electromécanique, Conception de produits industriels, Chimie, Bâtiment, Travaux Publics,

Aménagement finitions etc.). Les capacités de formation diplômante seront de 360 personnes par an environ, en réponse aux besoins de l'économie nigérienne.

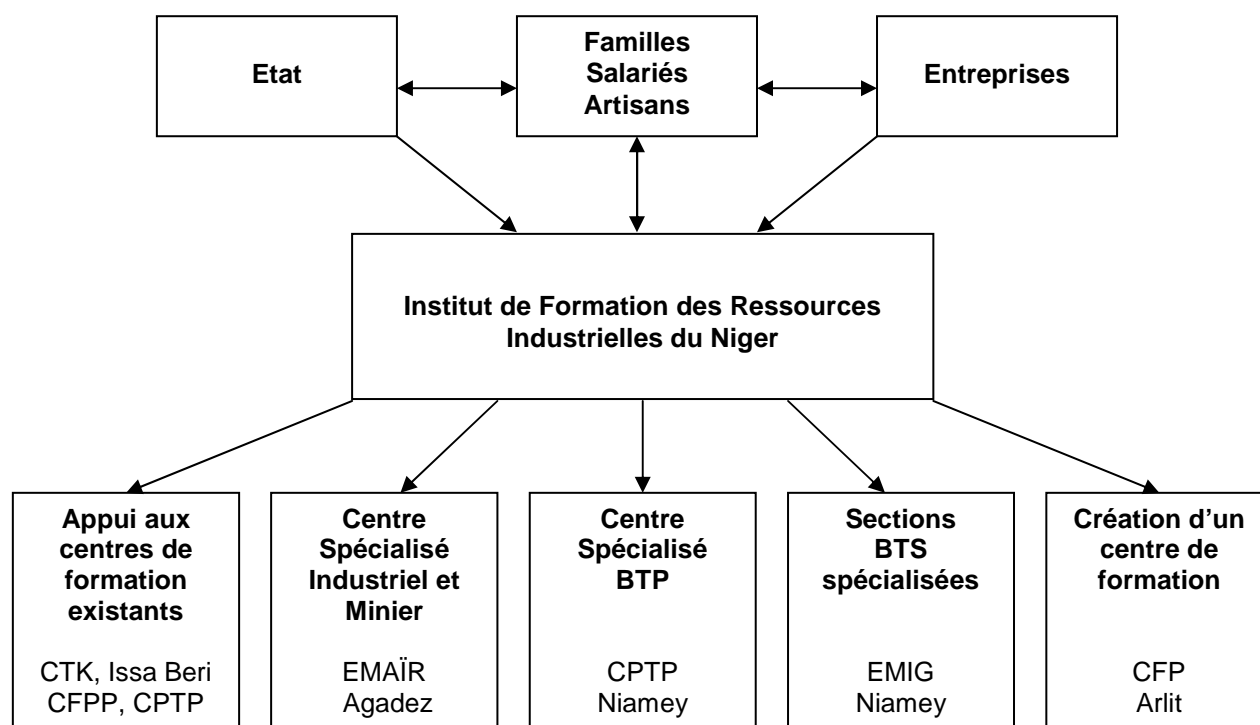
- A plus long terme de s'appuyer sur un nouveau centre de formation à Arlit permettant de produire une main d'œuvre qualifiée en réponse aux besoins des sous-traitants, des entreprises et de la population proches des sites d'exploitation. Ce centre répondra à la fois au besoin local en main d'œuvre et permettra aux jeunes du nord du Niger de se former pratiquement à un métier à Arlit, où la demande en services éducatifs est importante (110.000 habitants aujourd'hui, contre 70.000 en 2001 mais aucun centre de formation professionnelle). Ce centre permettra de donner aux jeunes l'opportunité d'acquérir des compétences transversales et valorisables sur le marché du travail dans les métiers des services et du BTP tout en constituant une plateforme technique mise à la disposition des artisans dans la région nord. Les capacités de formation diplômante seront de 120 personnes par an environ, en réponse aux besoins de l'économie régionale.

2.4 - Intervenants et mode opératoire

Le projet associe les autorités nigériennes (Emploi & Formation Professionnelle, Mines, Enseignements secondaires, Equipement, sous l'autorité de la Primature) et le secteur privé (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat du Niger - CCIAN, Fédération des Organisations Professionnels du Niger - FOP, Conseil National du Patronat du Niger – CNPN, groupe AREVA). Ce partenariat se traduira par la signature avant la fin du mois de novembre 2011 d'un Protocole d'entente entre les parties précisant les objectifs du projet et leurs engagements respectifs dans sa mise en œuvre.

Le projet sera mis en œuvre par l'Institut de Formation des Ressources Industrielles du Niger (IFRI Niger), Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui va être créé par l'Etat et le Secteur Privé d'ici fin 2011. L'IFRI Niger est une structure d'ingénierie de formation chargée d'identifier les besoins en compétences des opérateurs économiques, d'élaborer les réponses en termes de formations et d'organiser ces formations en s'appuyant sur les établissements existants au Niger. Dans le cadre du projet, l'IFRI jouera deux rôles, avec notamment l'appui d'une assistance technique mobilisée à cet effet :

- **Rôle de Maitrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat et du Secteur Privé pour la réalisation des investissements.** Une fois constitué et opérationnel, l'IFRI percevra les fonds et moyens provenant des différents partenaires destinés à financer les investissements dans les centres de formation. L'ensemble des investissements fera l'objet d'une convention tripartite, de partenariat et de mise à disposition de moyens, entre l'IFRI, l'établissement bénéficiaire et l'autorité de tutelle de l'établissement. Cette convention précisera la nature des investissements réalisés, les sites d'implantation, les responsabilités des différentes parties dans la mise en œuvre des investissements, la maintenance, les conditions de mise à disposition et de rétrocession des moyens.
- **Rôle de gestionnaire délégué pour le compte de l'Etat et du Secteur Privé pour la réalisation de formations.** L'IFRI contractualisera avec les entreprises ou les services de l'Etat qui souhaitent (i) accompagner les processus de recrutement des entreprises par des formations de mise à niveau et professionnalisantes ; (ii) former des jeunes dans le cadre de la formation initiale sur plusieurs années afin d'assurer leurs recrutements à moyen terme ; (iii) améliorer les compétences de leurs salariés par le biais de la formation continue. La relation avec les entreprises se fera sur la base de contrats de prestation de services définissant les objectifs (nombre de personnes à former, type de formation attendue, moyens mis en œuvre, durée) et les modalités de financement des formations. La relation avec l'Etat se fera sur la base de conventions définissant les objectifs (nombre de personnes à former, type de formation attendue, moyens mis en œuvre, durée) et les modalités de financement des formations. L'IFRI Niger mettra en place les outils nécessaires pour s'assurer de la qualité de la formation dispensée aux stagiaires.



La gouvernance du GIE IFRI Niger reposera sur un Conseil d'administration composé selon le principe du partenariat Public/Privé (9 membres - 5 membres du secteur public et 4 membres du secteur privé). Il définira les orientations stratégiques et veillera au contrôle de leur réalisation. Il garantira la cohérence globale des actions mises en œuvre par l'IFRI Niger et assurera une homogénéité des prises de décision et des moyens alloués. Il mobilisera les fonds nécessaires au dispositif.

Sur le plan opérationnel, la direction administrative, technique et managériale de l'IFRI Niger sera assurée par un Directeur Général disposant des pouvoirs exécutifs. En conformité avec le droit OHADA, le Directeur Général sera recruté et révoqué par le Conseil d'Administration. L'AFD sera consultée à toutes les étapes du processus de recrutement. Le DG sera sélectionné selon un processus de consultation ouvert, sur la base d'un profil de poste précis et choisi en tenant compte de ses compétences, de sa probité ainsi que de son expérience dans des missions similaires si possible. Sous le contrôle et la validation du Conseil d'administration, le Directeur général de l'IFRI procédera au recrutement des personnels pédagogique et administratif.

Une assistance technique (sur financement AREVA, après processus de consultation) sera sélectionnée et recrutée par le Conseil d'administration de l'IFRI Niger. Elle jouera le rôle d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage auprès de l'IFRI. Les termes de références de l'assistance technique et son choix seront validés par le Conseil d'administration de l'IFRI et devront préalablement être discutés avec l'AFD.

L'assistance technique, mobilisée en appui de l'IFRI, aura notamment pour missions :

- d'élaborer, au démarrage du projet, un Document Programme d'Exécution Technique et Financière du Projet (comprenant notamment une actualisation du plan d'investissement ainsi qu'un plan de déploiement du projet) ;

- de faciliter le recrutement et la formation des personnels clés du GIE IFRI ainsi que d'élaborer le budget de fonctionnement de l'IFRI pour le premier exercice ainsi qu'un business plan ;
- d'élaborer le cahier des charges, d'organiser et de superviser les investissements matériels (constructions & équipements) qui seront réalisés dans le cadre du projet,
- de développer les programmes de formation ainsi que les supports associés ;
- de renforcer les capacités des ressources humaines, notamment formateurs et encadrement, de l'IFRI et des établissements publics bénéficiaires du projet ;
- d'organiser et d'encadrer les actions de formation qui seront réalisées par l'IFRI, en mobilisant les expertises nationales et internationales nécessaires ;
- de préparer les différents marchés qui seront contractés par le GIE ;
- d'assurer la promotion commerciale de l'IFRI et de mettre en place les procédures internes ;
- de rendre opérationnel le GIE IFRI.

2.5 - Coût et plan de financement

La mise en place de l'IFRI repose sur un programme d'investissement de quinze millions cinq cent milles (15.500.000) Euros. Ce plan d'investissement comprend trois appuis :

- Un appui à des centres de formation existants (Centre Technique Kalmahro – CTK, Lycée Professionnel Issa Béri, Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel – CFPP, Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie – EMIG), leur permettant de développer une offre de formation continue en réponse aux besoins à court terme des entreprises nigériennes ;
- Un appui à la création de deux centres sectoriels, par la rénovation de deux centres existants (Ecole des Mines de l'Air - EMAIR, Centre de Perfectionnement des Travaux Publics - CPTP), leur permettant de développer une nouvelle offre de formation initiale et continue à moyen terme ;
- Un appui à la création d'un centre de formation professionnelle (CFP) à Arlit afin de répondre aux besoins économiques et sociaux au plan régional au nord Niger à long terme.

Le budget global se présente comme ci-dessous :

Dispositif	Etablissements	Construction	Equipements	Assistance technique	Total
Appui aux centres existants	CTK Niamey	170 000 €	240 000 €	130 000 €	540 000 €
	LP Issa Berri	175 000 €	235 000 €	130 000 €	540 000 €
	CFPP Niamey	135 000 €	545 000 €	200 000 €	880 000 €
	EMIG	750 000 €	440 000 €	160 000 €	1 350 000 €
Centres sectoriels	EMAIR	1 400 000 €	1 900 000 €	780 000 €	4 080 000 €
	CPTP Niamey	2 300 000 €	1 600 000 €	600 000 €	4 500 000 €
Arlit	CFP	1 800 000 €	1 000 000 €	600 000 €	3 400 000 €
Divers & imprévus		120 000 €	90 000 €	0 €	210 000 €
Total en Euros		6 850 000 €	6 050 000 €	2 600 000 €	15 500 000 €
Répartition en %		44,2%	39,0%	16,8%	15 500 000 €

Dans le cadre d'un partenariat public/privé :

- l'Etat du Niger s'engage à contribuer à la mise en place de l'IFRI en prenant en charge les investissements matériels nécessaires (constructions, rénovations et équipement des établissements publics bénéficiaires du projet) à hauteur de 12.900.000 Euros (sous la forme (i) d'un prêt souverain de 11,4 M€ accordé par l'AHD, objet de la présente note, pour la mise en place des formations initiales et (ii) d'une subvention de 1,5 M€ accordée début 2012 par l'AFD pour la mise en place des formations continues).

- le groupe AREVA au Niger s'engage à contribuer à la mise en place de l'IFRI en prenant en charge l'assistance technique mobilisée dans le cadre du projet ainsi que le fonctionnement de l'IFRI pendant la première année à hauteur de 2.600.000 Euros. L'assistance technique sera mobilisée dès la constitution de l'IFRI jusqu'au terme du projet (soit jusqu'en 2015).

Le plan de financement se présente donc comme suit :

Plan de financement	Montant
AFD	12 900 000 €
AREVA	2 600 000 €
Total	15 500 000 €

Budget d'investissement	Montant
Construction	6 730 000 €
Equipement	5 960 000 €
Assistance technique	2 600 000 €
Divers & imprévus	210 000 €
Total	15 500 000 €

Le groupe AREVA est la seule société à avoir accepté de s'impliquer dans le financement du projet (assistance technique et fonctionnement de l'IFRI) dans la mesure où ce dernier permet de répondre à ses importants besoins de compétences, immédiats et à moyen/long terme, tout en inscrivant les investissements formation du groupe dans une logique de pérennisation dans le dispositif public. A ce titre, il a accepté de contribuer à la rénovation du dispositif public de formation plutôt que de créer un centre de formation interne. Les autres entreprises privées contribueront également à la pérennité du dispositif en achetant les prestations offertes par celui-ci.

L'IFRI assure son équilibre financier par les prestations réalisées au profit de l'Etat et des entreprises nigériennes. Chaque action fait l'objet d'un contrat ou d'une convention précisant les objectifs, les modalités et le coût des prestations. Ce coût correspond aux frais de formation (salaires, matières d'œuvre, entretien/remplacement des équipements) et aux frais de gestion de l'IFRI (ingénierie de formation). Le groupe AREVA et l'Etat du Niger constitueront les deux principaux clients de l'IFRI et devraient lui assurer respectivement environ 40% de ses revenus. Les 20% restants correspondent aux besoins solvables des autres entreprises nigériennes et des familles.

2.6 - Nature et justification du produit financier proposé par l'AFD

L'AFD interviendra à hauteur de 12,9 millions d'euros au moyen d'une ligne de crédit mixte :

- un prêt compatible FMI de 11,4 M€, objet du présent dossier,
- et une subvention à hauteur de 1,5 M€, qui fera l'objet d'une délégation de signature au Directeur Général de l'AFD début 2012.

Ce mixage de produit est justifié :

- D'une part, par la nature des investissements réalisés. Alors que le prêt est consenti pour le financement des investissements matériels nécessaires aux formations initiales diplômantes,

domaine régalien, la subvention sera affectée aux investissements nécessaires aux formations continues réalisées au profit des entreprises à court terme. Il est en effet difficile de répercuter le coût des investissements dans le prix des formations continues (les entreprises étant prêtes à prendre en charge les coûts de formation mais hors investissements matériels). Cette nouvelle offre de formation continue, réalisée par les établissements publics, se doit d'être attractive par rapport aux solutions de formation pouvant être réalisées par les entreprises en interne ;

- D'autre part, par la nécessité de pouvoir mobiliser dès début 2012 les investissements matériels nécessaires au démarrage des formations courtes en réponse aux besoins de recrutement des entreprises (AREVA, cimenterie, kandadji...) alors que l'accord avec le FMI ne sera pas encore validé (CA prévu au cours du premier trimestre 2012). Une subvention mise en place en 2012 permet de lever tout risque de retard ou de blocage, sachant que les investissements réalisés permettront d'accueillir 500 personnes par an durant cette première phase. Les investissements complémentaires réalisés dans le cadre du prêt permettront ensuite de développer l'offre de formation diplômante.

Le niveau de concessionnalité du prêt est justifié par les engagements pris à l'égard du FMI pour la préservation de la viabilité de la dette qui imposent des conditions de financement compatibles FMI (35% d'élément-don) et les enjeux sociaux contenus dans le projet (éducation, lutte contre le chômage et l'inactivité notamment dans des zones sensibles, développement d'infrastructures publiques dans le Nord du pays).

III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

3.1 - Effets attendus du projet

Effets économiques :

Les grands projets d'investissement, en particulier dans le secteur minier, nécessitent une main d'œuvre qualifiée non disponible aujourd'hui au Niger. Le projet aura un double impact : (i) d'une part, il permettra aux entreprises de privilégier le recrutement de main d'œuvre nigérienne bien formée et (ii), en conséquence, d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales.

Effets environnementaux :

Le projet n'a pas d'effets environnementaux directs au niveau du secteur, lui-même globalement peu émissif de déchets. Toutefois, les parcours de formation attacheront une attention particulière aux questions de développement durable notamment en matière d'énergie, de tri sélectif et de recyclage.

Effets sociaux :

Le projet permet à court terme la formation et l'intégration au sein des entreprises nigériennes de 1.100 demandeurs d'emploi nigériens par le biais d'une qualification professionnelle appropriée et au total à près de 7.000 demandeurs d'emploi sur la durée de vie du projet. Les capacités de formation implantées, notamment à Arlit, contribuent à l'emploi des jeunes et permettent d'accroître les possibilités de création d'entreprises au nord Niger. Il contribuera par ailleurs à la préservation de la paix sociale notamment par l'insertion des jeunes au nord Niger.

Effets institutionnels :

Le projet fait évoluer le mode de gouvernance du dispositif de formation professionnelle en impliquant et en responsabilisant les acteurs publics et privés à tous les niveaux (conception, mise en œuvre, financement, gestion partagée). Il permet de mettre en œuvre les principaux axes de la politique

sectorielle en matière de formation professionnelle, à savoir l'implication des opérateurs économiques et l'autonomisation du dispositif de formation.

Durabilité des effets du projet :

Le projet permet la mobilisation du secteur privé en faveur du dispositif public de formation professionnelle, tant en termes d'investissement (le groupe AREVA acceptant de financer l'assistance technique nécessaire au projet) qu'en termes de fonctionnement (le secteur privé contribuant aux charges de fonctionnement par l'achat de prestations, tant en formation initiale qu'en formation continue). Il permet aux établissements publics de rentrer dans une logique de réponse à la demande des entreprises et d'accroître leurs revenus par la formation continue.

3.2 - Risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux sont limités dans ce projet et se résument aux traitements des déchets lors de la construction ou la rénovation des travaux, ainsi qu'au traitement des déchets issus de l'activité de formation au niveau des centres. Ces différents risques feront l'objet d'une attention spécifique lors du déploiement du projet.

IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS

4.1 - Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation reposera sur la définition d'une grille d'indicateurs correspondant à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs proposés par l'IFRI avec l'appui de l'assistance technique et avec l'accord préalable de l'AFD sur les modèles de rapports et grilles d'indicateurs proposés. Il portera sur les points suivants :

- respect du calendrier prévisionnel de déploiement des différents centres de formation.
- analyse des résultats obtenus par le GIE, notamment l'appréciation quantitative des flux accueillis dans les différents centres de formation par rapport aux prévisions et l'appréciation qualitative des personnes formées, auprès des entreprises bénéficiaires.
- autonomisation financière du dispositif et diversification des sources de financement.
- respect des engagements pris par les différents partenaires dans le cadre des conventions signées et l'implication des partenaires dans le projet.

L'agence de Niamey, appuyée par le Chef de Projet, assureront conjointement le suivi du projet qui fera l'objet de missions de supervision régulières, au moins une fois par an.

Les comptes de l'IFRI seront audités chaque année conformément à ses statuts. Ces audits financiers seront étendus aux volets techniques et pédagogiques de ses activités.

Deux évaluations (à mi-parcours et finale) sont prévues sur le financement avec accord de l'AFD sur les termes de références et la sélection du consultant.

4.2 - Indicateurs d'impact

Formation professionnelle	Valeur indicateur	Unité de mesure	Objectif
Indicateur agrégeable n°29 Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle	Nombre de personnes formées sur la durée de vie du projet (15 ans)	Nombre de personnes formées	7.000 personnes
Indicateur agrégeable n°38 Emploi concerné	Nombre d'emplois directs concernés	Nombre d'emplois	7.000 emplois
Indicateur agrégeable n°39 Nombre d'entreprises bénéficiaires	Nombre d'entreprises directement bénéficiaires des projets	Nombre d'entreprises	50 entreprises